GUIDE COVID-19
Organisation d'activités ou d'événement para-universitaire en présentiel

À l'intention de toute la communauté universitaire désirant organiser une activité ou un événement sur un des campus de l'UQTR. Ces mesures s'appliquent à toutes les personnes, qu'elles soient adéquatement vaccinées ou non.

1 Planification de l'activité

1.1 L'organisateur et les participants doivent avoir pris connaissance du Guide COVID19.

1.2 L'organisateur de l'activité est responsable de mettre en place les mesures sanitaires en vigueur et de les faire respecter lors de la tenue de l'activité.

1.3 Assurez-vous qu'il y ait des stations de désinfection des mains et des surfaces dans le local où l'activité aura lieu.

1.4 Pour toute activité étudiante qui est organisée sur le campus, vous devrez compléter le formulaire de demande de permis d'activité pour les étudiants.

1.5 Lors d'une activité organisée pour les employés, l'organisateur doit avoir préalablement obtenu l'autorisation de la personne supérieure immédiate. Dans le cas où le service d'alcool est prévu, le formulaire de demande de permis d'activité pour les employés doit être rempli.

1.6 Les principales zones désignées comme étants aménagés pour prendre des repas à l'intérieur lors d'une activité sont actuellement les cafétérias. Toutefois, s'il y a un service de nourriture ou de breuvage il faut:

- Privilégier l'utilisation de boîte-repas individuelle.
- Le service aux tables/aux chaises est à privilégier pour limiter tout rassemblement.
- Si l'option d'un repas de type buffet est offert:
    - Une station de désinfection des mains près du buffet doit être prévue.

2 Avant la tenue de l'activité

2.1 Informer les participants des mesures sanitaires à respecter lors de la tenue de l'activité.

2.2 Rappeler aux participants l'importance de compléter l'autoévaluation des symptômes et de ne pas se présenter à l'activité en cas de symptômes.

3 Le jour de l'activité

3.1 Assurez-vous que les personnes présentes à l'activités ne présentent pas de symptômes associés à la COVID-19.